

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HERAULT



COMMUNE

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	16	19
Date de convocation			
10/04/2026			
Date d'affichage			
21/04/2026			

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D20260416-8

L'an deux mil vingt-six et le 16 du mois d'avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

**Présents** : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Pascale MARTRE, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Alexia PEREZ, Serge POUGET, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ, Sabrina VALETTE.

**Procurations** : Estelle CIRCLAEYS à Damien PASSERAT, Guillaume GARDEY DE SOOS à Vincent GIRARD, Laurence BARRAULT à Patricia CHAUVOT

**Absents** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Elisabeth AGHION

## AFFAIRE 8 - ADMINISTRATION GENERALE

### DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE, INCENDIE ET SECOURS

Madame le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense, incendie et secours au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004 et de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi Matras.

Le Correspondant défense, incendie et secours aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental.

Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte. Le Correspondant aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

En conséquence, il proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la nomination de M. **Vincent GIRARD** en qualité de Correspondant défense, incendie et secours.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 034-213402951-20260416-D202604168-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition

Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 03  
Nombre de suffrages exprimés : 19

Vote :

Pour : 19  
Contre : 00  
Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,  
Sandrine ESSERMEANT

Le secrétaire de séance,  
Elisabeth AGHION



Pour expédition conforme.  
Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le :  
Et de la publication ou de la notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et /ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération.  
Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)